

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 85 (1934)
Heft: 8-9

Rubrik: Affaires de la Societe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et de toiser ce qui pouvait être vendu sur place : ces ouvriers firent en tout 81 journées payées à raison de 6—8 batz l'une. Huit charreliers se chargèrent ensuite de voiturer le tout.

Après bien des démarches, les frères Schmid réussirent à placer une partie de leur bois.

Il est hors de doute qu'une partie du bois fut perdue sans retour et que ce désastre contribua, pour une bonne part, à l'insuccès de la tentative industrielle des frères Schmid; car si l'on considère la valeur de l'argent à cette époque, les malheureux industriels durent laisser une bonne partie de leur pécule dans cette histoire de repêchage. Aussi, ne trouve-t-on plus d'exploitations forestières depuis cette époque, ni de flottage; ou, du moins, ce chapitre fut-il réduit à sa plus simple expression, si l'on s'en tient à la teneur des comptes. Du 28 décembre 1766 au 14 janvier 1767, on ne trouve plus que l'achat de 5036 fascines acquises en plusieurs fois, d'un certain Laurent Stephanety.

Moins de trois ans après, en 1770, la Verrerie du Pont du Trient éteignait ses fours pour ne plus les rallumer : la faillite était aux portes, causée autant par la force des choses que par l'incompréhension des hommes pour cette industrie qui avait tenté de s'implanter dans le pays.

Ph. Farquet.

AFFAIRES DE LA SOCIETE.

Programme de la réunion annuelle de la Société forestière suisse à Lausanne.

les 10, 11 et 12 septembre 1934.

Dimanche 9 septembre.

De 11 h. à 21 h. et à 23 h. : Distribution des cartes de fête et des billets de logement, au guichet n° 8 du hall central de la gare CFF. Visite individuelle de la ville et du Comptoir suisse, à Beaulieu.

Depuis 20 h. : Réunion libre au Casino de Montbenon. Tables réservées.

Lundi 10 septembre.

Assemblée générale dans la salle du Grand Conseil (Place du Château).

7 h. 15 : Discours d'ouverture du président du comité local, M. le Conseiller d'Etat Dr Porchet.

Ordre du jour :

a) Affaires administratives.

1^o Désignation des scrutateurs.

2^o Rapport annuel du président du comité permanent.

3^o Comptes 1933/1934.

- 4^o Budget 1934/1935.
- 5^o Publications pour la jeunesse.
- 6^o Résultats du concours.

b) Communications.

Die Neue Landeskarte. M. Henne, inspecteur fédéral des forêts.

De l'application du bois gazéifié aux moteurs à explosion et aux chauffages centraux automatiques. M. Aubert, inspecteur forestier, à Rolle.

L'activité et le développement de l'Association forestière vaudoise. M. Gonet, directeur.

A propos de la gestion des forêts vaudoises. M. Muret, inspecteur cantonal des forêts.

c) Affaires administratives (suite).

- 7^o Réception de nouveaux membres.
- 8^o Désignation du lieu de réunion pour 1935.
- 9^o Proposition individuelles.

13 h. : Dîner à l'Hôtel Royal (Croix d'Ouchy).
A l'issue de la séance, des autobus transporteront les participants de la Place du Château à l'hôtel.
Après-midi, visite individuelle du Comptoir suisse. Tramways entre l'hôtel et le Comptoir suisse. Service régulier toutes les 12 minutes.

20 h. : Soirée familiale, dans la salle du 1^{er} étage du théâtre municipal.

Mardi 11 septembre.

- 7 h. 15 : Rassemblement sur la place de la gare centrale.
- 7 h. 30 précises : Départ en autocars pour le Risoud, par le col du Mollendruz.
- 9 h. : Arrivée au Sentier, hôtel du Lion-d'Or.
Le Risoud et son histoire. M. Piguet, inspecteur forestier, Le Sentier.
Les conditions d'accroissement dans le Risoud. M. Pillichody, inspecteur forestier des communes du Chenit et de Morges.
Le bois du Risoud et ses emplois. M. Massy, inspecteur forestier, à Grandson.
Collation.
- 10 à 12 h. : Visite du Risoud.
- 12 h. : Départ en autocar pour La Cure—La Pille—St-Cergue.
- 13 h. : Dîner campagnard vaudois, offert par les communes de la région.

- 15 h. : Départ en autocar pour Arzier—Burtigny—Mont sur Rolle—Lausanne.
A Mont sur Rolle, dégustation des vins de l'Abbaye, offerte par la propriétaire, la commune de Lausanne.
- 18 h. : Arrivée à Lausanne de ceux qui repartent le même soir. Le reste des participants suivra, selon temps et circonstances.

Mercredi 12 septembre.

- 1^o Course facultative au chantier de reboisement du bassin d'alimentation de la *Baie de Montreux*. Départ de Lausanne, à 7 h. 15. Retour à Lausanne, à 17 h. 45. Coût approximatif, tout compris, 11 à 12 fr.
- 2^o Eventuellement, tour du Haut-lac, en bateau à vapeur avec visite du château de Chillon. Départ d'Ouchy, à 10 h. 15. Arrivée à Ouchy, à 17 h. Coût approximatif, tout compris, 10 fr. Les programmes et indications exactes du coût seront remis lors de l'arrivée à Lausanne à ceux qui auront annoncé leur participation à l'une ou l'autre des courses.

Renseignements.

La carte de fête, du prix de 22 fr., donne droit : au dîner officiel, à la soirée au théâtre, au transport en autocars de la place du Château à l'hôtel Royal et de l'hôtel Royal au Comptoir, à la course en autocars au Risoud et retour, à la collation au Sentier, au dîner à St-Cergue (offert par les communes de la région), à la dégustation à l'Abbaye de Mont (offerte par la Ville de Lausanne), à deux entrées au Comptoir suisse. Les participants recevront à l'arrivée, en souvenir, un verre de cave dans un étui, *qui servira* pour l'excursion au Risoud.

Il sera remis, à l'arrivée également, des billets de logement valables dans un des hôtels avoisinant la gare. Ils donneront droit à une chambre à un ou deux lits et au petit déjeuner, pour le prix de 5,50 ou 6,50 fr. par jour, service compris. La répartition entre les hôtels se fera par les soins du Comité local.

Les billets CFF, simple course, sont valables pour le retour dans les *six jours*, s'ils ont été timbrés aux guichets du Comptoir suisse, à Lausanne (Beaulieu).

Les passeports ne seront pas demandés pour la traversée Le Sentier—La Cure.

Chaque membre de la Société n'a droit, en principe, qu'à une carte de fête, sauf arrangement conclu à l'avance avec le comité local.

La carte jointe au présent numéro du « Journal » sert de carte d'inscription; il ne sera pas envoyé d'autre avis. Les participants sont instamment priés de renvoyer cette carte dans le délai prescrit, à défaut de quoi il ne sera pas possible de garantir un logement.

Comptes de 1933/34 et budget 1934/35.

Recettes	Budget 1933/34		Comptes 1933/34		Budget 1934/35		Dépenses		Budget 1933/34		Comptes 1933/34		Budget 1934/35	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
A. Société forestière suisse.														
Cotisations des sociétaires	5.600	5.817,—	5.700	5.700	Comité permanent	1.600	1.078,35	1.400						
Subventions:					commissions									
a) Confédération	7.000	6.400,—	6.400	6.400	Administration et primés	300	303,20	300						
b) Société vaudoise de sylviculture	200	200,—	200	200	Journaux:									
Journaux:					„Zeitschrift“	11.800	10.975,05	11.500						
Abonnements „Zeitschrift“	5.000	5.053,35	4.600	4.600	„Journal“	8.000	8.271,70	8.000						
Abonnements „Journal“	2.700	2.374,60	2.500	2.500	Suppléments	500	500,—	—						
Insertions	700	565,65	500	500	Subventions	350	350,—	350						
Subsides divers	900	970,—	900	900	Travaux de concours	600	—	—						
Suppléments	100	22,50	50	50	Divers	350	298,45	350						
Intérêts et divers	400	282,85	350	350										
Excédent des dépenses	900	90,80	1.000	1.000										
<i>Total</i>	23.500	21.776,75	22.200	22.200										
					<i>Total</i>	23.500	21.776,75	22.200						

Recettes	Budget 1933/34 Fr.	Comptes 1933/34 Fr.	Budget 1934/35 Fr.	Dépenses	Budget 1933/34 Fr.	Comptes 1933/34 Fr.	Budget 1934/35 Fr.
B. Fonds pour publications.							
Subventions des cantons							
	4.600		4.200				
Vente:							
" Suisse forestière "	100	36,30	50	" Suisse forestière "	50	18,25	20
" Unser Wald "	250	262,50	250	" Unser Wald "	50	—	—
" Forêts de mon pays "	50	41,40	50	" Forêts de mon pays "	50	—	—
" Il god Grischun "	500	—	500	" Il god Grischun "	50	—	—
" I nostri boschi "	400	580,—	2.000	" I nostri boschi "	5.000	4.844,60	2.500
Intérêts	400	429,—	400	Publications diverses	1.000	1.100,—	3.000
Excédent des dépenses	100	441,15	—	Divers	200	77,50	200
				Excédent des recettes	—	—	1.730
<i>Total</i>	<i>6.400</i>	<i>6.040,35</i>	<i>7.450</i>		<i>Total</i>	<i>6.400</i>	<i>6.040,35</i>
C. Fonds pour voyages d'étude (Fonds Morsier).							
Intérêts	600	688,15	550	Subsides et frais divers	600	7,45	600
Excédent des recettes	—	—	50	Excédent des recettes	—	680,70	—
<i>Total</i>	<i>600</i>	<i>688,15</i>	<i>600</i>	<i>Total</i>	<i>600</i>	<i>688,15</i>	<i>600</i>

Bilan au 1^{er} juillet 1934.

A. Société forestière.	Fr.
Solde au 1 ^{er} juillet 1933	9.864, 85
Excédent des dépenses	90, 80
	<u>Solde au 1^{er} juillet 1934</u> <u>9.774, 05</u>

Dont: 5.000, — fr. obligation déposée à la Banque cantonale vaudoise.
3.868, 30 » compte-courant à la Banque cantonale vaudoise.
905, 75 » au compte de chèques II/5479, à Lausanne.
9.774, 05 fr.

B. Fonds pour publications.	Fr.
Solde au 1 ^{er} juillet 1933	16.007, 50
Excédent des dépenses	441, 15
	<u>Solde au 1^{er} juillet 1934</u> <u>15.566, 35</u>

Dont: 14.499, — fr. au carnet de dépôt 418 731, Crédit foncier vaudois.
1.067, 35 » au compte de chèques II/5479, à Lausanne.
15.566, 35 fr.

C. Fonds pour voyages d'étude.	Fr.
(Fonds Morsier.)	
Solde au 1 ^{er} juillet 1933	14.928, 10
Excédent des recettes	680, 70
	<u>Solde au 1^{er} juillet 1934</u> <u>15.608, 80</u>

Dont: 12.000, — fr. en titres déposés à la Banque cantonale vaudoise.
3.608, 80 » au carnet de dépôt 29 797, Banque cantonale vaudoise.
15.608, 80 fr.

Lausanne, juillet 1934.

Société forestière suisse,

Le caissier: *F. Grivaz.*

Guide des excursions.

Excursion du 11 septembre 1934, dans le Jura.

De Lausanne, on atteint le Jura en traversant une des régions agricoles les plus productives du canton de Vaud : *Mex, Cossonay, Cuarnens, L'Isle*; les fermes y sont opulentes et les terrains d'une fertilité exceptionnelle; c'est une contrée où la culture du blé se fait en grand.

①* A **Mont la Ville** commence la belle forêt mélangée du Jura. Cette commune possède 550 ha de forêts. La série de La Côte (346 ha) a un matériel à l'ha de 340 m³ (tarif II). 88 % de ce volume sont des résineux ($\frac{3}{4}$ épicéa) et 12 % du hêtre. La composition du matériel est la suivante : 24 % de petits bois (16—28 cm), 51 % de bois moyens (30—48 cm) et 25 % de gros bois. La possibilité est de 2000 m³, soit de 5,5 m³ à l'ha ou de 1,6 % du matériel dénombré. L'accroissement varie de 4 à 8 m³ à l'ha. Le rendement net a été de 140 fr. à l'ha pour la période 1921—1931. Le traitement cherche à rompre le caractère régulier de cette série, en dégageant fortement les centres de rajeunissement. Ce dernier se produit avec facilité partout où le hêtre est représenté; par contre, les vieux peuplements d'épicéa pur ont de la peine à se régénérer; une végétation exubérante de ronces vient entraver le développement des semis. Le sol est d'excellente fertilité; la moraine glaciaire monte jusqu'à 1100 m. L'altitude de ces forêts varie de 800 à 1220 m.

L'asile du Mollendruz (1176 m alt.) est à l'entrée d'un des cols importants du Jura. La route a une très faible pente sur quelques kilomètres, traverse une partie de forêts où les épicéas de 40 m de hauteur ne sont pas rares, puis redescend assez rapidement sur *la Vallée de Joux*. C'est en longeant la rive droite du *Lac de Joux* qu'on arrive au *Sentier*, où des exposés seront donnés sur le *Risoud*.

F. Grivaz.

Le Lac de Joux est à l'altitude de 1008 m. Le climat de la Vallée est humide et froid. Les précipitations annuelles moyennes sont : au Sentier de 1491 mm, au Risoud de 1620 mm. C'est la véritable patrie des forêts et des pâturages. Les forêts occupent 53 % de la surface productive totale. Elles s'étalent sur les deux versants de La Vallée et forment, sur la rive gauche du lac, des massifs compacts allant jusqu'à 1420 m. L'Etat y possède 1511 ha, les communes 4804 ha et les particuliers 2399 ha de forêts. Le Chenit et Morges (2100 et 150 ha) forment un arrondissement forestier communal.

Le Risoud est une bande boisée de plus de 25 km de longueur et d'une superficie de 2273 ha. Il borde le territoire français. Anciennement, il était possédé en commun par l'Etat et les communes de La

①* Voir carte annexée.

Vallée. En 1901, a lieu un partage entre l'Etat et ces dernières. Les communes obtiennent 854 ha et l'Etat 1419 ha. En 1911, a lieu le partage entre les communes.

② *Le Risoud de l'Etat* comprend deux parties : Le Grand Risoud, à l'ouest (1192 ha) et le Petit Risoud, au nord (227 ha). La série A du Grand Risoud, qui sera visitée, a une surface de 375 ha. En 1927, elle avait un matériel à l'ha de 345 m³ (tarif II), dont 88 % sont des résineux et 12 % des feuillus. La composition du matériel y est : 10 % de petits, 46 % de moyens et 44 % de gros bois, en ce qui concerne les résineux; 60 % de petits et 40 % de bois moyens, en ce qui concerne les feuillus. La possibilité est fixée à 1,5 % du matériel dénombré, ou 5,5 m³ par ha. La forêt est traitée par jardinage cultural. Elle est réputée pour sa production de bois d'épicéa, menuiserie de premier choix et même bois de résonnance.

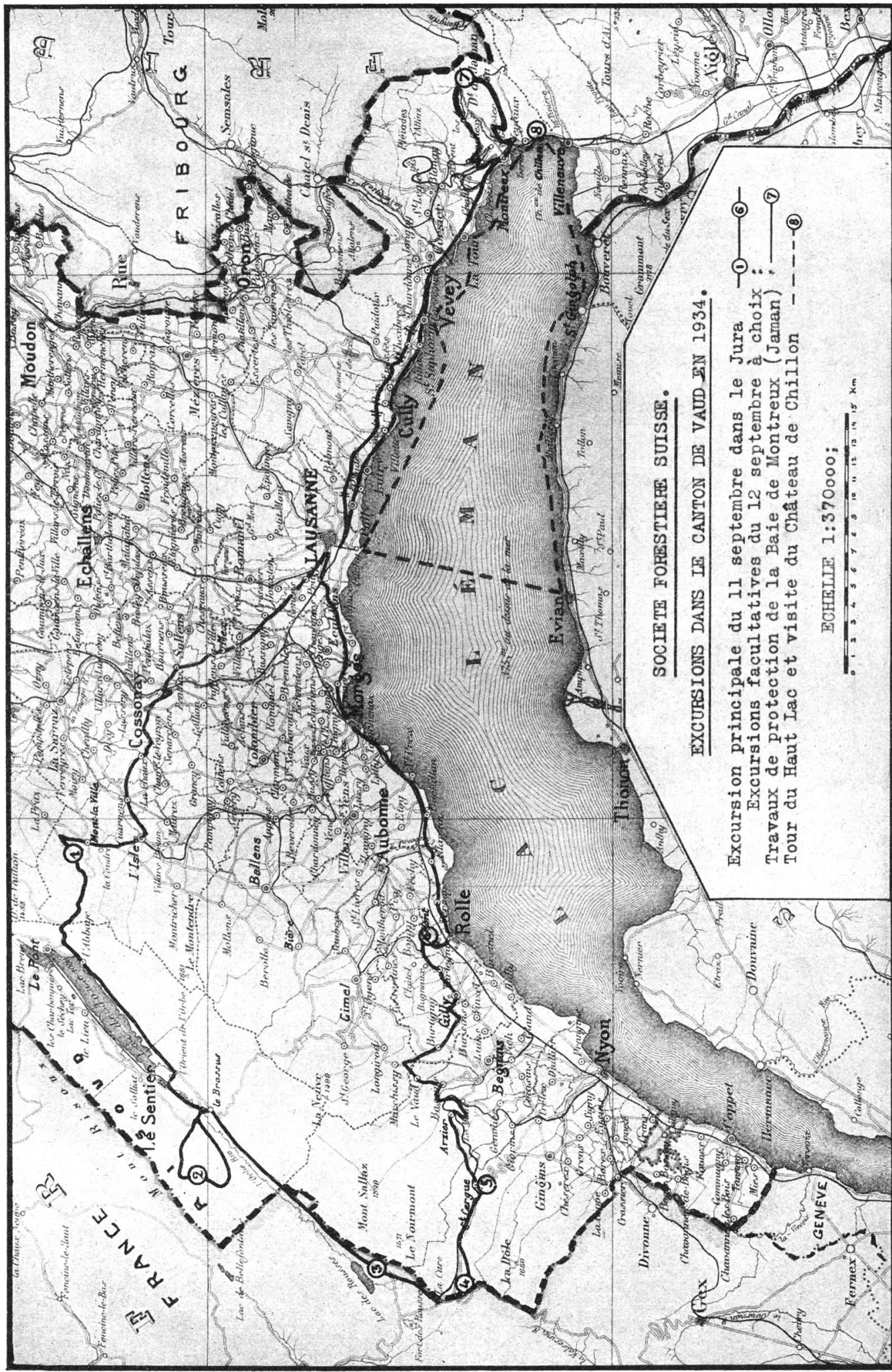
③ En quittant La Vallée de Joux, la route emprunte le territoire français sur plus de 10 km, traverse le village du *Bois d'Amont* et ensuite la commune des *Rousses*. La population de la première de ces localités est adonnée presqu'exclusivement, depuis très longtemps, au travail du bois et plus particulièrement à la fabrication de la boîte de pharmacie.

C'est le travail à domicile, dans de nombreux petits ateliers, où le fourneau, qui chauffe la pièce en hiver, voisine le tas de copeaux. Cette industrie exige des bois de fente de première qualité, ce qui fait que ces voisins français sont de gros clients de nos mises de bois.

H. Piguet.

Par le traité de 1862 avec la France au sujet de la Vallée des Dappes, la Suisse acquiert la partie N-O du Noirmont et cède à la France la route de la Faucille, d'une importance stratégique capitale pour elle. Le territoire cédé à la Suisse (800 ha) a la particularité d'être extrêmement morcelé. Il est divisé en plus de 700 parcelles, appartenant à plus de 550 propriétaires différents, la plupart français. Ces parcelles, consistant en forêts et prés-bois, ont une largeur de 12 m sur une longueur de 160 m. Quelques-unes sont encore subdivisées. Si l'on ajoute que, dans de nombreux cas, un propriétaire possède le sol et le pâturage, alors qu'un autre a le *crû* du bois, on peut se représenter la difficulté de retrouver les droits authentiques des propriétaires. Les parties en nature de forêt sont généralement en bon état et produisent un bois recherché, qualité Risoud.

④ *La montagne des Pilles* (1230 m), en partie sur territoire français depuis 1862, est un pâturage d'une superficie de 260 ha, dont 100 sont en nature de bois. Elle est propriété de la commune de *Givrins* qui l'acheta, en 1870, pour le prix de 305.000 fr. La forêt y est claire et manque de gros bois; par contre, un rajeunissement naturel, abondant par places, est venu regarnir les trouées de la coupe extraordi-



SOCIETE FORESTIERE SUISSE.

EXCURSIONS DANS LE CANTON DE VAUD EN 1934.

Excursion principale du 11 septembre dans le Jura.
Excursions facultatives du 12 septembre à choix :
Travaux de protection de la Baie de Montreux (Jaman) ;
Tour du Haut Lac et visite du Château de Chillon

ECHELLE 1:370000;



naire accordée au moment de l'achat. Le résultat du dernier recensement (1923) a donné les chiffres suivants : nombre de plantes 20.681, volume au tarif II : 21.425 m³; matériel à l'ha 251 m³; composition centésimale : 24 % de petits, 65 % de moyens et 11 % de gros bois.

Depuis 1862 également, le chalet des Pilles se trouvait sur territoire français. Cette situation devint une source de difficultés douanières et économiques de tous genres. En 1933, il fut reconstruit sur territoire suisse. Le prix de location annuel est de 65 fr. par vache, y compris la redevance en nature de beurre (200 kg) et de fromage (500 kg) que le locataire doit à la Bourgeoisie. *Givrins* est une des rares communes où les impôts sont inconnus et où les bourgeois se répartissent beurre, fromage et bois.

De la montagne des Pilles, l'itinéraire nous fera parcourir une région de grandes propriétés communales, allant de 500 à plus de 1500 ha, consistant en pâturages et en forêts, dans la proportion de 2/3 pour la forêt et 1/3 pour le pâturage. Les communes sont à l'aise et ont réalisé de grandes améliorations, tant sur le pâturage qu'en forêt : nettolements de pelouses, suppression du parcours par la mise à ban de la forêt, construction de routes forestières (30 km depuis 1920).

Le rendement net des forêts communales de la région est de 62 fr. à l'ha en moyenne, y compris les frais de construction de chemins forestiers, résultat intéressant pour des forêts situées entre 1200 et 1350 m d'altitude. (Valeur cadastrale moyenne 1750 fr. l'ha.)

J. Francey.

⑤ De St-Cergue à Morges, on traverse la région du bas Jura et de la Côte. Le bas Jura compte aussi, comme la région précédente, d'importantes communes forestières dont nous ne ferons qu'effleurer le territoire.

Voici *Arzier*, avec un domaine forestier de 1149 ha, qui vient de construire une route forestière de 3,5 km de longueur, avec une largeur empierrée de 5,5 m, dont le coût a été de 138.500 fr. Puis *Bassins*, avec 1063 ha de forêts et de superbes pâturages; un réseau d'excellents chemins, de plus de 14 km de longueur, dessert ce domaine d'un seul mas. C'est ensuite *Le Vaud*, 434 ha, et *Marchissy*, 636 ha. Partout les mêmes principes d'aménagement et de culture sont appliqués (forêts jardinées, ou régulières avec coupes successives par trouées); partout, on adapte les chemins à l'autocamionnage.

Burtigny est une commune de la haute Côte, avec un domaine forestier intéressant de 170 ha. Le matériel à l'ha y est de 370 m³, et l'accroissement y varie de 6 à 9 m³. La possibilité est fixée à 1400 m³. Le *Dreyfusia Nusslini* y cause de sérieux dégâts depuis une dizaine d'années.

De Burtigny, on domine *La Côte*. Contrée de vignobles et de campagnes fertiles, elle s'étend de Nyon à Morges. Le bleu *Léman* est

à ses pieds, étalé au soleil. Il la tempère l'hiver, lui miroitant l'été ses rayons généreux de chaleur et de lumière.

Du sommet du Jura à l'horizon des Alpes, le regard embrasse 100 km sans obstacle, par dessus une dépression de plus de 1000 m. C'est le bassin du Léman, un des plus vastes amphithéâtres de la nature, avec des sites d'une grande beauté.

F. Aubert.

Excursions facultatives du 12 septembre 1934 (à choix).

a) *Travaux de reboisement du bassin de réception de la Baie de Montreux.*

⑦ Le 2 août 1927, à la suite d'une trombe, la *Baie de Montreux* causa des dégâts considérables aux lignes de chemins de fer M O B et C F F, ainsi que dans l'agglomération de Montreux. Une masse énorme de matériaux morainiques a été transportée par ce torrent devenu tumultueux, ce qui lui arrivait du reste, auparavant, assez fréquemment. Les communes des *Planches* et du *Châtelard* décidèrent lors, à côté de travaux d'endiguement dans le cours inférieur et moyen de la Baie, le reboisement complet de la partie supérieure du bassin de réception. Le boisement d'une surface totale de 179 ha, qui porterait le taux de boisement de la partie sur *Les Avants* de 44 à 71 %, de celle sur *Les Verraux* de 17 à 90 % et de celle de *Jaman* de 40 à 100 %, ne manquera pas d'exercer un effet favorable sur l'écoulement des eaux.

L'altitude du périmètre à reboiser varie de 1100 à 1945 m. Les conditions pédologiques et climatiques sont favorables à un reboisement; par contre, la pente du terrain est excessive. Afin d'éviter la formation des avalanches qui chaque année sillonnent cette partie, il a fallu construire d'importants travaux de défense. Le devis total du projet ascende à 1.100.000 fr., dont 966.572 sont actuellement dépensés. L'état des travaux est le suivant :

	Quantités	Coût à l'unité
Plantations (90 % feuillus) . . .	509.450 plants	69,20 fr. par %
Pépinières	6.896 m ²	0,85 » le m ²
Terrasses murées	20.865 m ³	30,10 » le m ³
Terrasses mixtes	668 m	14,— » le m
Ponts de neige métalliques . . .	50 »	97,— » » »
Parois à neige métalliques . . .	136 »	62,40 » » »
Parois à neige en bois	328 »	21,30 » » »
Clôtures	3.800 »	0,76 » » »
Chemins de 1,0 à 1,5 m . . .	7.232 »	5,70 » » »
Sentiers de 50 cm	16.218 »	2,25 » » »
Baraquements		22.605 fr.
Etude et surveillance		22.532 »
Achat de terrain	168 ha	706,— » l'ha
Divers		22.900 fr.

Afin de pouvoir étudier le régime des eaux de la Baie de Montreux, ainsi que son évolution par suite du boisement de son bassin de réception, trois stations de jaugeage, cinq stations météorologiques et une quarantaine de pluviomètres ont été répartis sur tout le périmètre. M. le Dr Lütschg, à Zurich, dirige depuis deux ans ces observations.

Les participants seront conduits par le chemin de fer des Rochers-de-Naye jusqu'à Jaman (1742 m), visiteront les travaux de défense et de boisement du secteur, puis une des stations de jaugeage et la station météorologique des Avants. La dislocation pourra se faire aux Avants, soit dans la direction de Montreux, soit dans la direction de l'Oberland bernois. Il est recommandé de se munir de bons souliers munis de clous.

b) Tour du haut Lac et visite du château de Chillon.

⑧ C'est le tour classique de tous les congrès qui se tiennent à Lausanne. Le Lac Léman, d'une beauté incomparable par une belle journée d'automne, se fera encore plus bleu pour recevoir les forestiers suisses. La côte de Savoie sera longée d'Evian à St-Gingolphe, à l'aller, et la côte suisse au retour.

Le château de Chillon, très bien conservé et très heureusement restauré, sera visité sous la conduite d'un architecte très compétent.

Forestiers suisses, venez nombreux !

Extrait du procès-verbal des délibérations du comité permanent, du 11 juillet 1934, au restaurant des Deux Gares, à Lausanne.

Présents : tous les membres du comité, ainsi que, l'après-midi, M. Muret, inspecteur cantonal des forêts, à Lausanne.

1^o Admissions : M. Staehli Raymond, stagiaire forestier, de Schüpfen (Berne), à Couvet.

2^o A paru, sous les auspices de la « Lignum », le livre d'orientation « Holzfehler », par M. H. Knuchel, professeur. Ce travail de propagande forestière, richement illustré, de grande valeur au point de vue pratique, se vend au prix de 4 fr. La Lignum le fournit aux abonnés du « Marché des bois » pour 2,50 fr., par l'intermédiaire de l'Office forestier central, à Soleure.

3^o Pendant l'exercice écoulé, la « Zeitschrift für Forstwesen » a eu 806 abonnés en Suisse et 147 à l'étranger; pour le « Journal », ces chiffres furent 485 et 97. Comparé avec l'exercice précédent, cela équivaut à une diminution de 62 abonnés pour les deux périodiques, soit 36 pour la « Zeitschrift » et 26 pour le « Journal ».

4^o Notre 4^{me} tract populaire destiné aux jeunes : « Forêts de mon pays » vient de paraître en langue italienne, avec une préface de M. le conseiller fédéral *Motta*. Il contient de nombreux articles, signés de forestiers, et poésies; richement illustré et publié par l'Istituto editoriale ticinese, à Bellinzone, il se présente fort bien. Ce livre est destiné surtout à gagner de nouveaux amis à la forêt, parmi les lecteurs de langue italienne.

5^o Pour le travail au concours de 1934 : « Les ingénieurs forestiers comme auxiliaires du service forestier », il n'est parvenu qu'une seule solution. Les renseignements à son sujet seront fournis à la prochaine assemblée générale.

6^o Ont été examinés et discutés : les comptes 1933/34 et le budget 1934/35, lesquels sont admis. Leur récapitulation paraîtra au cahier d'août des 2 périodiques. Le fonds spécial pour voyages d'études (fonds Morsier) a pu être augmenté de 3000 fr. et porté ainsi de 12.000 à 15.000 fr.

7^o Le programme de la réunion annuelle 1934, à Lausanne, du 10—12 septembre, a été établi par le comité local, présidé par M. Muret, inspecteur forestier cantonal. Il est publié au cahier d'août des deux périodiques. Ce programme contient la promesse d'une réunion de riche intérêt, d'autant qu'elle sera combinée avec la visite du Comptoir suisse.

Tenant compte de tous ces faits, il est permis de prétendre que le coût de la carte de fête, soit 22 fr., est très modéré. Les participants auront la possibilité, grâce à la visite du Comptoir suisse, de faire le voyage de retour avec un billet simple. Ce fait ne manquera pas de provoquer une nombreuse participation à cette assemblée annuelle.

L'Office forestier central nous fait savoir, enfin, que l'assemblée générale de « l'Association forestière suisse » aura lieu à Lausanne, le 8 septembre, et de même la conférence des associations de propriétaires forestiers.

(Tr.)

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. *Excursion dans le canton de Glaris.* Le canton de Glaris est un de ceux, dans la région alpestre, où le phénomène de l'avalanche est le plus répandu. Forêts, cultures diverses et voies de communication y sont particulièrement exposées à ses dégâts divers. Et voilà longtemps déjà que l'Etat et les communes glaronnaises s'appliquent de leur mieux à lutter contre ces derniers, à les réduire dans la mesure du possible.